

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 février 2014 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4504-14

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4505-14

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 23 JANVIER 2014**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 janvier 2014 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h40 Madame Annie Labbé, représentante de Ste-Aurélie prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 4506-14

RAPPORT FINANCIER 2013

- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, un résumé du rapport financier 2013, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT** que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2013, a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT** que Madame Karine Béland et Monsieur Raymond Fortin, représentants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sont présents à cette assemblée et ils en font la présentation;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 et qu'il autorise son président, Monsieur Éric Maheux et/ou son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4507-14

SURPLUS FINANCIER 2013

- CONSIDÉRANT** que l'exercice financier 2013 de la Régie s'est soldé par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 1 072 123.00\$;
- CONSIDÉRANT** que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus et ce en vertu de la loi;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie garde pour l'instant son surplus financier de l'année 2013.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4508-14

PARTAGE ACTIF ET PASSIF POUR 2013

CONSIDÉRANT que pour la présentation de leurs rapports financiers respectifs, chaque municipalité doit inclure dans son rapport la partie des actifs et des passifs qu'elle possède face à divers organismes dont entre autre, face à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a préparé ce rapport afin de le transmettre au vérificateur comptable de chacune des municipalités partie à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le tableau du partage de l'actif et du passif de la Régie en date du 31 décembre 2013 tel qu'établi par Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4509-14

MANDAT DE VÉRIFICATION 2014

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 20 février 2014, une offre de service au montant de 6 000.00\$ pour la préparation des états financiers de l'année 2014, plus 1 275.00\$ pour préparer le tableau de répartitions pour les fins de consolidations dans les municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

CONSIDÉRANT que ce prix exclut les travaux de comptabilité que nous pouvons confier en sus comme la comptabilisation des fonds, les écritures interfonds, les analyses pour la facturation finale des municipalités ou la préparation du dossier d'audit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014, et ce, au montant de 7 275.00\$ plus taxes avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2014 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2015.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- **Les autorisations de dépenses en date du 20 février 2014;**
- **Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2014;**
- **Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2014, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;**
- **Le rapport de volumétrie pour l'année 2013 tel que signé par Monsieur Richard Poulin, a.g. en date du 30 janvier 2014.**

RÉSOLUTION NO: 4510-14

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1400047 à #C-1400120 inclusivement de même que les chèques
#P-1400026 à #P-1400057 inclusivement pour un déboursé total de
301 310.99\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4511-14

VIREMENT BUDGÉTAIRE

- CONSIDÉRANT qu'avec les différents programmes de récupération en place présentement à la Régie, de même que ceux à venir, un manque d'espace se fait sentir dans l'écocentre;**
- CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Fortier, employé à la Régie a suggéré à la direction (président, vice-président et directeur général) de construire pour un coût estimé à moins de 4 000.00\$ une mezzanine d'environ 25' x 8' afin d'entreposer certaines matières;**
- CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Fortier a reçu l'accord de la direction;**
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet lors de la présente assemblée;**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par les membres de la direction et autorise le virement budgétaire suivant, lequel est nécessaire aux paiements des travaux.

**Du poste 310-010-004 Remboursement capital règl. 45-10 4 000.00\$
Au poste 245-128-640 Pièces et accessoires écocentre 4 000.00\$**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4512-14

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE POUR 2013

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 janvier 2014, Monsieur Yves Lacasse de PMT ROY Assurances et Services Financiers a fait parvenir à la Régie une lettre concernant le renouvellement de notre contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT que copie de cette lettre a été remise à chacun des administrateurs et que ces derniers déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2014 tel que proposé et autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer pour et au nom de la Régie tous documents jugés utiles et nécessaires à ce renouvellement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4513-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 21h08.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE